

**M. Danforth:** Je me permettrai de poser d'autres questions au ministre au sujet de ces stocks. Il y a une chose que je ne saisis pas très bien: le ministre a parlé de la réévaluation des stocks, alors qu'il s'agit d'une perte de 48 millions de dollars. S'agit-il de la perte subie en mettant le produit en vente? Le ministre peut-il me donner certains renseignements complémentaires au sujet de la réévaluation des stocks?

**L'hon. M. Hays:** La meilleure façon de l'expliquer est probablement celle-ci: Prenons l'année 1958. Nous constaterons que les stocks d'huile de beurre sont de 561,990 livres. Nos ventes d'huile de beurre s'effectuaient à un peu plus de 27 cents, c'est-à-dire à 27½ cents. L'année dernière, si ma mémoire ne me fait pas défaut, nous disposions de 81 millions de livres d'huile de beurre. Dans le courant de l'année, nous avons pu vendre environ 18 ou 19 millions de livres en y ajoutant une partie de ce que nous avons perdu dans l'incendie en question. Le reste de cette quantité d'huile de beurre, c'est-à-dire environ 61 millions de livres, ou plutôt le volume existant en 1958, est maintenant estimé à 27.5 cents. Ce serait le prix sur le littoral, probablement déjà chargé sur les bateaux. Nous avons donc inscrit \$398,000 et, pour 1959, 11 millions de dollars. La même chose vaut pour le beurre en pains. Le prix de vente estimé est de 52 cents la livre, et si nous expédions cette année, comme nous l'avons fait, du beurre, au Royaume-Uni, nous subirions une autre perte si nous devons recevoir moins de 52 c. la livre. Mais en ce moment, l'huile de beurre en stock est évaluée à 27½ cents la livre ou quelque chose d'approchant, et le beurre, à 52 cents la livre.

**M. Danforth:** En fait, il s'agit simplement d'un manque à gagner de quelque 48 millions de dollars et non d'une perte réelle.

**L'hon. M. Hays:** C'est bien cela.

**M. Thomas:** Il est un autre point que j'aimerais tirer au clair. J'ai demandé hier soir si la somme de 122 millions de dollars comprenait la subvention à la consommation du beurre. Le président du Conseil privé m'a dit que non. Cependant, il ressort de l'explication donnée aujourd'hui par le ministre que la somme de 122 millions comprend environ 41 millions au titre de subventions à la consommation du beurre.

**L'hon. M. Hays:** Le président du Conseil privé n'a sans doute pas tout à fait compris les renseignements que lui avais donnés. Ce montant de 122 millions comprend tous les programmes ainsi que le montant de la défalcation. Il comprend tous les programmes et tous les redressements d'inventaires.

**M. Thomas:** A compter du début des opérations effectuées aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles?

**L'hon. M. Hays:** Non, ce sont les chiffres pour 1963-1964.

**M. Thomas:** Et pour l'année 1963-1964 seulement.

**L'hon. M. Hays:** Oui.

**M. Douglas:** Si j'ai bien saisi ce qu'a dit le ministre, dans la ventilation de ces 122 millions de dollars, il y aurait un peu plus de 73 millions au compte des paiements d'appoint...

**L'hon. M. Hays:** D'un genre ou de l'autre.

**M. Douglas:** Je ne crois pas qu'il y ait lieu de contester ces crédits. Ils constituent un bon placement puisqu'ils assurent la stabilité agricole. Le reste se monte à 48 millions de dollars, résultant des pertes sur les stocks de produits agricoles en entrepôt.

**L'hon. M. Hays:** Et les frais d'exploitation.

**M. Douglas:** En effet. Je me demande si le ministre disposerait d'un état détaillé des 48 millions de dollars, suivant la perte due aux changements des prix et la détérioration ou de la perte effectivement enregistrée, en ce qui concerne les produits. Est-ce que tout le montant de la perte serait attribuable aux changements de prix?

**L'hon. M. Hays:** Je crois que oui. Il y a probablement eu détérioration dans le cas de certains produits. Il y a eu perte par suite d'incendie, bien entendu, et détérioration dans le cas du porc en conserves ou d'autres denrées de ce genre; mais, à part cela, la détérioration des produits a jusqu'ici été minime. Voilà pourquoi nous étions tellement désireux de commencer à disposer des stocks d'huile de beurre, immobilisés depuis 1958. Le beurre que nous avons vendu a été fort apprécié.

**M. Douglas:** Je présume qu'il n'y a pas de ventilation où figurent les pertes dues au beurre avarié et les pertes imputables aux fluctuations de prix.

**L'hon. M. Hays:** Non, il n'y a pas de ventilation.

**M. Langlois:** Au sujet des dommages causés par le feu, il me semble, si j'ai bonne mémoire, que le ministre a fourni certains chiffres il n'y a pas très longtemps. La perte causée par l'incendie de cet entrepôt s'élevait-elle à plusieurs millions de dollars?

**L'hon. M. Hays:** Je ne me souviens pas du montant global des pertes imputables à cet incendie. Il n'a pas été possible de récupérer grand-chose parce que les stockings étant de l'huile de beurre, l'incendie était presque